



AIDE À LA LOCATION DE BROYEURS DE VÉGÉTAUX

La nécessité de réduire notre production de déchets est une réalité à laquelle nous nous devons de réagir.

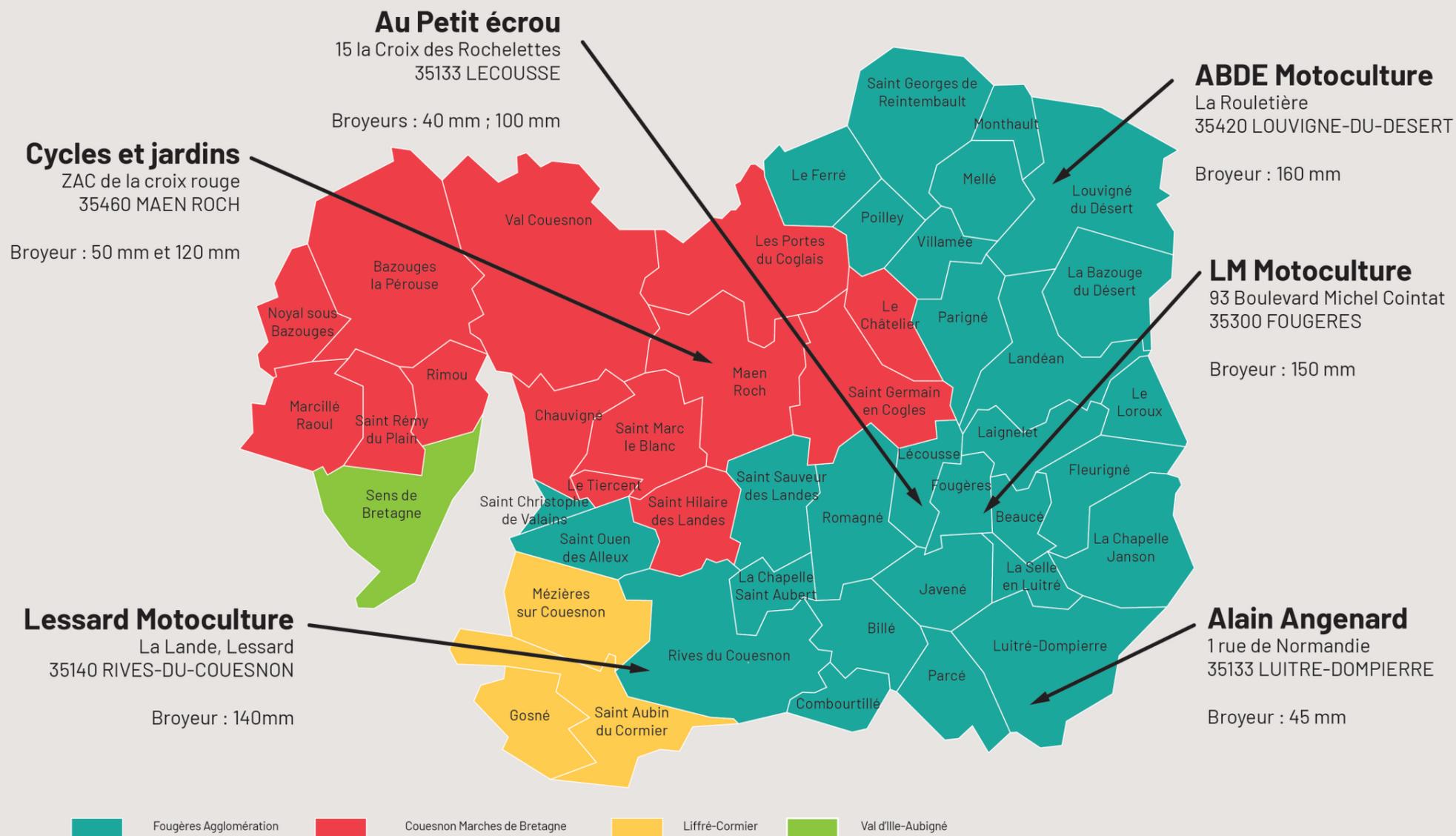
Aujourd'hui les déchets verts constituent un apport très conséquent en termes de tonnages dans les déchèteries. Le SMICTOM constate le même schéma sur le territoire avec près de **30 % des tonnages de déchèteries constitués de déchets verts**. Pourtant ces déchets sont facilement valorisables et peuvent être facilement transformés en matière essentielle pour les jardins.

De nombreuses solutions existent pour entretenir son jardin à moindre coûts, tout en réduisant sa production de déchets.

Parmi elles, le **broyage des résidus de taille des haies et arbustes**, ou BRF, présente de nombreux avantages. On peut citer par exemple une production d'humus plus importante, une diminution des besoins en eau, une réduction du temps de désherbage etc.

Afin d'encourager ce type de pratique, le SMICTOM propose **une aide à la location de broyeur de végétaux, en prenant en charge 50% de la facture de location** dans la limite d'un plafond de 150€ de location (donc 75€ d'aide du SMICTOM) et à hauteur d'une journée maximum par foyer et par an. Cette aide s'adresse aux habitants du territoire et est **valable du 1^{er} août au 15 mars** de l'année suivante et ce pour être en accord avec la réglementation actuelle.

Carte des loueurs conventionnés sur le territoire



Principe

50% de la facture de location prise en charge dans la limite d'un plafond de 150€ de location (donc 75€ d'aide du SMICTOM)

A quelle période de l'année ?

Du 1^{er} août au 15 mars.

Pourquoi cette aide ?

Afin de réduire les apports de déchets verts en déchèterie qui représentent un coût conséquent pour la collectivité.

Comment faire ?

En allant sur notre site web et en remplissant le formulaire de demande.



Scannez le QR Code